

N ^{os}	NOMS ET PRÉNOMS	SERVICES	LIEUX D'EXERCICE	DATE DU DIPLOME
112	M ^{me} LELEU Juliette	Enseignement technique	Lisieux	30.10.48
113	M ^{lle} LEMARCHAND Adrienne	S. S. Rural	Bayeux	30.10.48
114	M ^{me} LESAULNIER née Busquet Madeleine.	C. A. F. Calvados	Caen	30.10.48
115	M ^{lle} MARETTE Marguerite	S. S. des Prisons	Caen	30.10.48
116	M ^{lle} MORICE Anne-Marie	S. S. Anciens Combattants	Caen	30.10.48
117	M ^{me} NOËL Suzanne	C. R. F.	Aunay	17. 6.49
118	M ^{lle} PATOUT Simone	C. A. F. Calvados	Condé-sur-Noireau	30.10.48
119	M ^{me} TÉTEREL née Lesueux Alice	Aérium Fervacques	Fervacques	18. 4.50

AVIS IMPORTANT

La liste électorale pour la désignation des représentantes des Assistantes Sociales au sein du Comité départemental de coordination devant être établie d'après la liste ci-dessus, il est précisé qu'en application de l'article 3 du décret n° 51.954 du 10 juillet 1951, portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 4 août 1952, un délai de huit jours à partir de la présente insertion est ouvert à toute personne en vue de son inscription ou de la radiation d'une personne indûment inscrite.

Les réclamations devront m'être adressées sous le timbre de la *Direction départementale de la Population*.

Déclarations d'associations

13 mai 1953. — L'Etoile Sportive Jortaise. — But: pratique du sport. — Siège social: che M. Guy Lelièvre, président, Jort (J. O., 3 juin 1953).

19 mai 1953. — Association des services médicaux du travail des entreprises industrielles et commerciales de la ville d'Honfleur. — But: coordonner l'activité des entreprises pour l'application de la loi du 11 octobre 1946 sur les services médicaux du travail et favoriser et créer toute institution intéressant ces services; étudier toutes questions d'hygiène industrielle intéressant les adhérents et prendre toute initiative s'y rapportant; concourir au maintien de la santé des travailleurs des établissements adhérents par tous moyens matériels et moraux. — Siège social: route du Bassin Carnot, à Honfleur (J. O. 11 juin 1953).

5 juin 1953. — Union Commerciale et Artisanale de Colombelles. But: défense des intérêts des artisans et commerçants de Colombelles. — Siège social: salle Jean-Jaurès, Colombelles (J. O., 11 juin 1953).

26 mai 1953. — Boxing-Club Lexovien. — But: encourager la boxe et l'éducation physique, sous toutes les formes, en vulgariser la pratique et établir entre tous les membres du club des relations amicales. — Siège social: Hôtel des Pè-

lerins, 48, boulevard Herbet-Fournet, à Lisieux (J. O., 14 juin 1953).

11 juin 1953. — Société Hippique de Lantheuil. — But: organisation et compétitions sportives hippiques. — Siège social: Domicile du Président, château de Lantheuil (J. O., 18 juin 1953).

5 juin 1953. — Centre d'études techniques agricoles de la région de Caen (C.E.T.A. de la région de Caen). — But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. — Siège social: 88, boulevard Maréchal-Lyautey (J. O., 21 juin 1953).

6 juin 1953. — Comité médico-social interprofessionnel du canton de Trouville. — But: visites médicales ayant pour but de dépister certaines maladies parmi les employés des organisations adhérentes au comité. — Siège social: Mairie de Trouville (J. O., 25 juin 1953).

18 juin 1953. — Union Amicale des Maires du Calvados. — But: faciliter aux maires adhérents l'exercice de leurs fonctions et créer entre eux les liens de solidarité et d'amitié indispensables à une action municipale féconde. — Siège social: Hôtel de Ville, Caen (J. O., 25 juin 1953).

Retrait de permis de conduire

Après avis de la Commission départementale de retrait des permis de conduire, qui s'est réunie à deux reprises pendant le mois de juin dernier, sous la présidence de MM. David et Piernet, conseillers de préfecture, le Préfet du Calvados a pris les sanctions suivantes:

1. Pour infractions multiples du code de la route:

— suspension de 1 permis pendant 3 mois.

2. Changement de direction non signalé:

— suspension de 2 permis pendant 8 jours.

3. Pour exécution d'un demi-tour, sans précaution:

— suspension de 1 permis pendant un mois.

4. Pour refus de priorité:

a) suspension de 1 permis pendant 15 jours;

b) suspension de 3 permis pendant 1 mois.

c) suspension de 1 permis pendant 6 semaines.

5. Pour transport de 3 personnes sur une motocyclette.

— suspension de 1 permis pendant 1 mois;

6. Pour excès de vitesse:

— suspension de 1 permis pendant 1 mois;